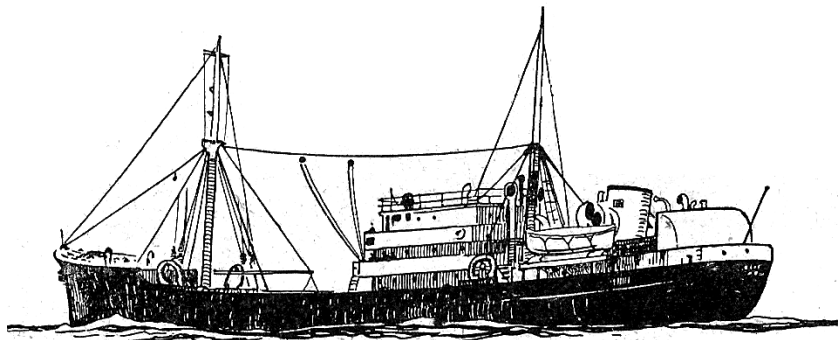


Colloque organisé par la Société française d'histoire maritime,
le Musée des Pêcheries de Fécamp et le Musée du Vieux-Granville
avec le soutien des villes de Fécamp et de Granville,
du G.I.S. d'histoire maritime, du C.R.H.Q.,
du Pôle maritime de la Maison de la recherche en sciences humaines
de l'université de Caen-Basse-Normandie,
de la Société d'archéologie et d'histoire de la Manche,
du Service historique de la défense à Cherbourg,
des Archives départementales de la Manche,
de l'Association Fécamp-Terre-Neuve et de l'Institut français de la mer,
du G.I.P. du *Marité*.

VI^e JOURNÉES
D'HISTOIRE DE LA GRANDE PÊCHE
ET DES PÊCHES MARITIMES

***PÊCHE, GRANDE PÊCHE
ET BRUITS DE GUERRE***

HOMMAGE À CHARLES DE LA MORANDIERE



Granville

26-27 SEPTEMBRE 2014

APPEL À COMMUNICATION

1/ Pêche, Grande Pêche et bruits de guerre

L'un des problèmes majeurs de tous les chercheurs est celui des sources. À ce titre, l'historiographie fait la part belle aux marines de guerre des divers pays. Reste que la base du recrutement de ces marines a été durant très longtemps les marins du commerce et de la pêche, voire les populations côtières. Le problème de la guerre devient, de ce fait, une question récurrente pour le monde halieutique. La question déjà évoquée par un colloque organisé, il y a quelques années par l'Université de la Côte d'Opale, méritait de s'y attarder de nouveau tant dans le domaine de la pêche côtière que de celui de la Grande Pêche. Le cadre évoqué peut prendre différents aspects. Sous le règne de Louis XI, des trêves « pêcheresses » étaient conclues lors de la saison du hareng, trois siècles plus tard l'amiral Boscawen raflait, en prévention d'une future guerre, navires et pêcheurs français se rendant à Terre-Neuve.

Ce simple constat indique la place majeure que joue l'État en la matière. Quelle réponse le pouvoir souverain peut-il offrir pour préserver l'activité ? Des mesures de protection semblent envisager pour des situations répondant à des crises ou des problèmes secondaires : militarisation des bâtiments, autorisation d'armer au commerce et en guerre, constitution de convois, mise en place des missions navales. Quelle est la part de l'État tant dans le domaine réglementaire que dans celui de la pratique sur le terrain ? Il est bien évident que l'idée d'état-providence n'est qu'une vision de la période contemporaine. En cas d'impossibilité de prendre la mer, de se rendre sur les lieux de pêche, quelles sont les possibilités offertes par les gouvernants pour pouvoir assurer le quotidien des populations halieutiques ?

Le problème de la survie tant des marins que des armateurs et des activités liées est une question relativement peu évoquée par l'historiographie. Les navires restent au port mais que deviennent-ils ? Le développement de la course est une piste parmi les autres. Certains peuvent être tentés de poursuivre leur activité, se lancer dans le commerce voire dans la contrebande mais à leurs risques et périls. Durant la Première guerre mondiale, nombre de navires pratiquant la Grande Pêche ont été requis pour constituer des convois destinés à assurer les lignes de ravitaillement de part et d'autre de la Manche. Quels ont été le mode de réquisition, comment ont été constitués les équipages, quels étaient leur trajet, combien en sont sortis indemnes ? Quant aux marins eux-mêmes, qu'advient-il d'eux s'ils ne sont pas mobilisés ou s'ils n'ont pas trouvé d'embarquement à la course ou ailleurs ? Il est bien évident que la guerre touche aussi les avitailleurs, les voiliers, les chantiers-navals. Que deviennent-ils, quelles sont les solutions adoptées pour survivre ?

À Terre-Neuve et dans le golfe du Saint-Laurent que deviennent les installations du *French-Shore* ? Comment les institutions anglaises, puis Terre-Neuvienne et Canadienne réagissent-elles ? Quelle est leur position face aux populations francophones installées sur place et liées à l'activité de la Grande-Pêche ? Que deviennent tout simplement les populations ? Dans le même ordre d'idée que deviennent les navires de pêche durant le Second conflit mondial ? En France, durant l'Occupation que sont devenus les marins, comment l'État français et l'occupant leur ont-ils permis de poursuivre leur activité, quelle a été leur place dans la Résistance ?

Il est bien évident qu'il ne s'agit ici que d'un aperçu et que bien d'autres questions méritent d'être posées constituant un appel à participer à une recherche qui n'a d'autre limite que le temps.

2/ Histoire de la Grande Pêche et des Pêches maritimes

Outre la problématique qui vient d'être évoquée, les Journées d'Histoire de la Grande Pêche et des Pêches maritimes sont l'occasion de présenter l'avancée de nos travaux habituels concernant :

- l'histoire, les techniques, la réglementation de la pêche terre-neuvienne et des pêches maritimes,
- les navires, l'histoire des armements,
- les conditions de vie des marins,
- le *French Shore*, la pêche à Islande, Saint-Pierre-et-Miquelon,
- les ports, la question des ressources,
- le patrimoine des pêches maritimes sous tous ses aspects,
- les sources et ressources de l'histoire des Terres-Neuvas.

***PÊCHE, GRANDE PÊCHE
ET BRUITS DE GUERRE***

HOMMAGE À CHARLES DE LA MORANDIERE

PROPOSITION DE COMMUNICATION

À retourner impérativement avant le 31 janvier 2014 (délai de rigueur)

À monsieur Èric Barré, SFHM, 6 rue des Fossés, 50 000 Saint-Lô.

NOM :

Prénom :

Adresse :

Organisme :

Propose de présenter une communication sur le thème suivant :

Cette proposition doit impérativement être accompagnée d'un résumé à faire figurer au verso de cette feuille, avec indication des sources utilisées. Les propositions de communication seront examinées par le comité scientifique du colloque qui retiendra en priorité les travaux les plus innovants par leur problématique et leurs sources et ceux qui s'inscrivent dans les thèmes tels qu'ils sont définis par les orientations de recherches indiquées dans la circulaire d'annonce.

La durée des communications ne saurait excéder trente minutes. Le comité scientifique pourra donc être amené à refuser les propositions de sujet, quels qu'en soit l'intérêt ou l'originalité qui ne lui semblerait pouvoir être présenté dans le temps imparti.

Les auteurs dont la proposition de communication sera retenue s'engagent à la présenter aux jour et heure qui leur seront fixés par l'organisation du colloque. Les auteurs demeurent propriétaires de leur texte mais ils réservent, à titre gracieux, la priorité de publication aux actes du colloque. Ils remettront au responsable du colloque le texte de leur communication (12 pages maximum, corps 10, soit environ 30 000 caractères) si possible sous forme d'un CD ROM au format PC ou d'un mail (ebarre94@neuf.fr) en précisant le type de matériel ou le logiciel utilisé. Il sera éventuellement accompagné d'illustrations. Cette remise ne vaut pas engagement de publication de la part des organisateurs.

Titre de la communication proposée :

Résumé (20 lignes maximum) :

Sources utilisées :

Matériel souhaité* :

Chevalet de conférence	oui	non
Ordinateur	oui	non
Rétroprojecteur	oui	non
Autre (préciser)		

* Rayer les mentions inutiles